



Commune de Labrousse
3 place de la Fontaine
15130 LABROUSSE

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le 16/07/2026
ID : 015-211500855-20260710-DEL_2026_32-DE

Département

CANTAL

Arrondissement

AURILLAC

Canton

VIC-SUR-GERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LABROUSSE**

Séance du 10 juillet 2026

Délibération n° DEL_2026_32

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 7

L'an deux mille vingt-six, le dix du mois de juillet, le Conseil Municipal de la commune de Labrousse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle de réunion de la mairie 3 place de la fontaine 15130 Labrousse, sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Maire.

Date de la convocation du Conseil : 02 juillet 2026

Présent(s) : AMARAL Emmanuelle, BRUEL Marcel, CHASSAGNE Chrystel, LAMOUREUX Nicolas, OUSTRY Michel, PRADAL Gérard, PUYBOUFFAT Delphine,

Absent(s) : AURATUS Eric, BADUEL Sébastien, ROCAZEL Elsa, TOURLAN Anne,

Secrétaire de Séance : BRUEL Marcel,

Objet de la délibération : CONVENTION POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE A LA GESTION DE LA MAINTENANCE DU PARC INFORMATIQUE SCOLAIRE DE LA COMMUNE DE Labrousse

DELIBERATION

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée la convention pour une mission d'assistance à la gestion de la maintenance du parc informatique scolaire de l'école de la commune.

Il donne lecture de cette convention entre l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie et Territoires » et la commune, membre de Cantal Ingénierie et Territoires.

Cette mission comprend, pour chaque école, une prestation socle composée de :

- La mise en œuvre du principe de guichet unique qui permet de mieux traiter les demandes des utilisateurs afin de les qualifier et les orienter vers les bons interlocuteurs (académie ou collectivité) grâce à la mise à disposition de la plateforme d'assistance téléphonique académique ;
- Une assistance téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 ;
- Une première intervention sur site qui portera obligatoirement sur la réalisation d'un inventaire des équipements et d'un état des lieux lorsqu'il s'agira de la première convention conclue avec le maître d'ouvrage ;
- Une seconde intervention sur site qui pourra prendre la forme au choix de la collectivité d'une visite préventive (diagnostic des dysfonctionnements, éventuelles mises à jour des applications, dépannage lorsque c'est possible, conseils techniques...) ou d'une visite pour dépannage ponctuel.

Des prestations supplémentaires pourront également être commandées ultérieurement si besoin pour dépannages ponctuels, maintien à jour des équipements, résolution de dysfonctionnements des équipements. Elles devront faire l'objet de commandes spécifiques.

Le prix des prestations est de :

- 500.00 € HT (forfaitaire) par école pour la « prestation socle »,
- 250.00 € HT par intervention supplémentaire sur site.

Montant des prestations pour la durée de la convention :

- Montant minimum de la prestation : 500.00 € HT soit 600.00 € TTC,
- Montant maximum de la prestation : 1 500.00 € HT soit 1 800.00 € TTC.

La mission confiée à Cantal Ingénierie et Territoires débute à compter de la date de signature, par les deux parties, de la convention pour une durée de 3 ans (renouvelable 2 fois par tacite reconduction dans la limite de 3 ans).

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité des membres présents

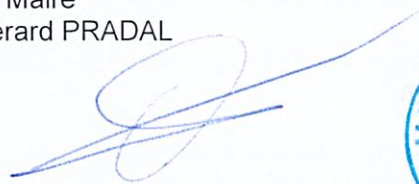
- donne son accord sur les dispositions techniques et financières de la mission et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention avec CIT ;
- Autorise Monsieur Le Maire à verser les différents acomptes correspondants aux étapes d'exécution de la mission

Pour : 07
Contre : 00
Abstention : 00

Emis et rendu exécutoire le : 10 juillet 2026
Reçu en préfecture le : 16 juillet 2026
Publié ou notifié le : 16 juillet 2026

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, En Mairie le, 10 juillet 2026

Le Maire
Gérard PRADAL



Le secrétaire de séance
BRUEL Marcel

